



École élémentaire de La Genette, L.R.
05-46-34-12-42

Année scolaire 2013 - 2014

Réunion de rentrée

Mardi 17 septembre 2013



École élémentaire à 5 classes

140 élèves - 116 familles

- Personnel employé par la mairie :

Brigitte Grasset, concierge

Christine Roux, responsable de cuisine / 1ère aide, **Simone Pinot** et 2èmes aides, **Sylvie Ranoux** et **Valérie Moreau**

Inter-classes : 4 personnes dont **Laure Brouillet** et **Cyril Braynace**

- Personnel enseignant :

1 CP de 25 élèves avec Mme **Marie-Noëlle Pillon**

1 CE1 de 29 élèves avec Mmes **Diane Marouby** et **Florence Champenois**

1 CE2 de 30 élèves avec Mmes **Rousseau Véronique** et **Sophie Le Guennec**

1 CM1 de 28 élèves avec Mr **Bernard Proux**

1 CM1- CM2 de 28 élèves avec Mme **Nadine Michaud** (5 CM1 + 23 CM2)

- Les intervenants en langues étrangères :

Une enseignante en allemand :

→ pour tous les élèves de CE1

→ option facultative proposée aux élèves de CM1 et de CM2

Un professeur en chinois, Andrea Jourdain Kuan (CP et CE2) : demande de poursuite du projet

(chinois dans l'école depuis 2006)



Élections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'école (Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990)

- Membres du Conseil d'école

- ✓ Le directeur de l'école, président
- ✓ Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- ✓ Les enseignants de l'école
- ✓ Les représentants des parents d'élèves élus en nombre égal à celui des classes de l'école
- ✓ Le délégué départemental de l'Éducation Nationale

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions

- Calendrier des conseils d'école

- ✓ Une fois par trimestre / 2h.

- Au Conseil d'école sont mis à l'ordre du jour

- ✓ Le règlement intérieur établi en conformité avec le règlement type départemental
- ✓ Le Projet d'école avec ses différents volets
- ✓ L'organisation des activités complémentaires éducatives



Présentation des représentants de parents

12/13

Pour 5 classes : 5 titulaires et 5 suppléants

- Titulaires

- ✓ Stéphanie Poucineau, parent de Martin (CM2 cette année) et (CP cette année)
- ✓ Estelle Epinoux-Pougnant, parent de Noé (CM2 cette année) et (CP cette année)
- ✓ Emmanuelle Grynbaume, parent de Alcide et Théophile (CE1 cette année)
- ✓ Da Cunha Valérie, parent de Claire (CM1 cette année)
- ✓ *Marie-Noëlle Kuhnappel, parent de Sam (6^{ème} cette année)*

- Suppléants

- ✓ Anne Angot, parent de Paul (CM1 cette année) et de Salomé (CE1 cette année)
- ✓ Elisabeth Houssay, parent de Catherine (CE2 cette année) et de Héloïse (CP cette année)
- ✓ Isabelle Breton, parent de (CE1 cette année)
- ✓ Daniel Albinet, parent d'Arthur (CE1 cette année)
- ✓ Karine Bensimhon, parent d'Ely-Noah (CM2 cette année), d'Ylan (CE2 cette année) et de Gabryel (CP cette année)



Calendrier et modalités des élections

- Calendrier

- ✓ Dépôt des listes de candidatures **le lundi 30 septembre (date limite)**
- ✓ Remise des bulletins de vote aux parents **le vendredi 4 octobre**
- ✓ Scrutin le vendredi **11 octobre**

- Modalités des élections

- ✓ Chaque parent est électeur et éligible d'où la nécessité d'avoir connaissance des coordonnées des deux parents
- ✓ **Vote par correspondance recommandée si disponibilité ne permet pas de se déplacer aux ouvertures du bureau de vote.** Les conditions de vote par correspondance seront indiquées dans le matériel de vote transmis aux familles



Sécurité et assiduité scolaire

- Accueil et sortie des élèves

- ✓ Matinée : 8 h. 50 / 12 h.

Recommandé de nous informer concernant des dispositions particulières durant la pause méridienne (invitations... rendez-vous ...)

- ✓ Après-midi : 13 h. 50 / 17 h.

Important : l'accueil périscolaire assure une permanence téléphonique à partir de 16h30 et jusqu'à 16h50

n° de tél : 05 46 34 27 70

- Fréquentation scolaire obligatoire

- ✓ Absences doivent être systématiquement justifiées

Pour les absences inattendues, nous informer par téléphone avant le début de la classe

- ✓ Plusieurs relevés des messages téléphoniques par jour



Assurances scolaires

- Les enfants participants à des sorties facultatives doivent obligatoirement être assurés
- Deux garanties exigées
 - ✓ Responsabilité civile
 - ✓ Garantie individuelle accident



Coopérative scolaire et moyens d 'enseignement

- Présentation
 - ✓ Depuis la création de l'école publique, les moyens d 'enseignement sont à la charge des communes.
 - ✓ Créées en 1948, les coopératives scolaires permettent aux écoles de disposer d 'un fonds d 'argent propre, afin de poursuivre deux objectifs :
 - développer l'esprit de solidarité entre les élèves
 - améliorer le cadre et les conditions de travail et de vie des élèves dans l 'école
- Nature des ressources et gestion de la coopérative
 - ✓ Dons, cotisations, produit des fêtes / les versements, notamment les cotisations sont volontaires et libres
 - ✓ La coopérative scolaire est affiliée à la section départementale de l 'Office central de coopération à l 'école (OCCE) où elle dispose d 'un compte et bénéficie de garanties de gestion (Paiements par chèques à l'ordre de : ADCS OCCE 17 École élémentaire La Genette)



L 'organisation pédagogique de l 'école élémentaire

- Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux

Il s 'articule avec la Grande Section de maternelle et regroupe le CP et le CE1

- Le cycle 3, cycle des approfondissements

Il regroupe le CE2, le CM1 et le CM2

24 heures de classe par semaine sur 4 jours encore cette année



Le cadre officiel pour l'enseignement

- Les Programmes :

« L'école primaire doit avoir des exigences élevées qui mettent en œuvre à la fois mémoire et faculté d'invention, raisonnement et imagination, attention et apprentissage de l'autonomie, respect des règles et esprit d'initiative. »

Extrait du Préambule aux programmes, B.O.E.N. 19 juin 2008

Tous les enseignements des programmes visent l'acquisition au terme de la scolarité obligatoire d'un **socle commun de compétences et de connaissances** institué par la loi d'orientation et de programmes pour l'avenir de l'École de 2005

- Le Projet d'école :

Depuis 1989, chaque école est dans l'obligation de rédiger, pour une durée de trois ans, un « Projet d'école ». Il se construit à la fois à partir d'indicateurs nationaux et d'indicateurs locaux. Il prend en compte les programmes de l'Éducation nationale mais il permet aussi à l'école de disposer d'une certaine marge de liberté et d'autonomie afin de mettre en œuvre des actions adaptées à son contexte.



Le Projet d'école 2012 -2016 de l'école de La Genette

- Axe 1 : Consolider les savoirs fondamentaux

→ apprendre à communiquer à l'oral comme à l'écrit en respectant le niveau de langue adapté

- Axe 2 : prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun

→ Intégrer les élèves en difficultés scolaires et/ou relationnelles (dispositif classe unique reconduit)

C'est aussi dans ce cadre que nous mettons en œuvre chaque année le dispositif d'**activités pédagogiques complémentaires** assurées selon un calendrier

→ de 13 h. 20 à 13 h. 50 par Marie-Noëlle Pillon, Diane Marouby, Sophie Le Guennec et Bernard Proux.

→ de 17h10 à 18h10 par Nadine Michaud

- Axe 3 : De l'école au collège / renforcer la cohérence et la continuité

→ Continuer et développer la liaison maternelle / élémentaire

→ Pratiquer les langues étrangères (allemand, anglais, chinois, espagnol) et le plurilinguisme en liaison avec les professeurs du collège Missy.

Les actions menées visent toutes à préserver la diversité linguistique et culturelle et à construire chez les élèves une compétence plurilingue et pluriculturelle avec une visée d'éducation à la citoyenneté.

→ *Organigramme site d'école*



Merci et suite en classe...

